

Séance de l'assemblée délibérante du 26 septembre 2018

Délibération n°31/2018

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mardi 18 septembre deux mille dix-huit, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 26 septembre deux mille dix-huit, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

DEMERE Jean-François
HEALY Bénédicte
BRUHAT Pascal
BUCHE Jean-Pierre

DELETANG Claude
PETEL Gilles
BRANLARD Gérard

Titulaires excusés :

BLANCHET Roland
SALLES Daniel
BERNARD Françoise

Suppléants présents :

LANGUILLE Fabienne
ARDOUREL Sylvie
DUPECHER Pierre

DUMAS Olivier
HENRION Colette

Suppléants excusés :

GUILLAUME Gérard
AUBIER Claude

GUELON René
BLANCHAMP Gérard
FEDERSPIEL Hélène

Représentation :

LANGUILLE Fabienne représente SALLES Daniel, excusé

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	7	1		2		8	0	0

Objet : Adhésion pôle gestion des milieux naturels

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Vu le plan de gestion des milieux naturels mis en place sur l'Ecopole du Val d'Allier

Le Président explique que dans le cadre de la démarche nationale du Système d'Information sur la Nature et les Paysages, plusieurs régions en France mettent en place des Pôles d'Informations Naturalistes. C'est dans ce contexte que la Région Rhône-Alpes, en partenariat avec la DREAL, a initié en 2009 la création de Pôles d'Information sur la flore et les habitats, sur la faune et sur la gestion des milieux. Ces thématiques représentent trois pôles distincts, tous coordonnés par le Conservatoire des Espaces Naturels de Rhône-Alpes (CEN).

L'objectif de ces pôles est d'animer des réseaux d'acteurs sur ces différentes thématiques (flore et habitats, faune et gestion des milieux). Concernant le pôle sur la gestion des milieux naturels, l'objectif est de mettre en réseau les expertises des actions de gestion et de valoriser les données dans un but de préservation de la biodiversité. Depuis 2014 une plateforme informatique avec une carte interactive a été mise en place permettant de mettre en commun des fiches décrivant les sites gérés : www.pole-gestion.fr

En juillet 2018, une soixantaine de structures adhéraient à ces pôles dont les Agences de l'eau, l'Agence Française pour la Biodiversité, l'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne, les CEN et LPO des différents départements, plusieurs départements, les FRAPNA des différents départements et plusieurs collectivités gestionnaires d'espaces naturels.

Avec la fusion des régions, ce dispositif s'ouvre la Région Auvergne. C'est le CEN Auvergne qui devrait-être notre interlocuteur mais la coordination générale restera compétence du CEN Rhône-Alpes.

Le Président précise que cette adhésion est gratuite et que les données transmises au Pôle, pourront-être alimentées directement par la LPO, en tant que gestionnaire du site ou par les salariés du SEAT.

Considérant l'intérêt pour le SEAT de valoriser son action de gestion des gravières,

Considérant que la LPO Auvergne est déjà adhérente et que Charline Giraud propose de mettre à jours les données techniques sur la plateforme informatique du Pôle,

Considérant que les propriétaires des sites doivent adhérer au Pôle pour que les sites naturels puissent être identifiés par la plateforme,

Considérant que l'adhésion est gratuite,

Le Président propose d'adhérer au Pôle de Gestion des milieux naturels.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- **D'adhérer** au Pôle de Gestion des milieux naturels,
- **De donner** mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions,
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

